

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N°2022\_24\_02\_D05**

L'an deux mil vingt-deux et le 24 février à 19h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle des fêtes de la commune afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, sous la présidence de Madame le Maire, Christèle GARCIA.

Nombre de membres :       - en exercice 11  
                                      - présents 10  
                                      - qui ont pris part à la délibération 11

Présents : Mmes BARAILLE Angélique, GARCIA Christèle, LOPITAUX Camille, MAURIAL Audrey, SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie,  
MM. AILHAS Jean-Marc, DESPLATS Michel, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, MELO Vitor.  
Procuration : Mme Valérie RABAULT à Mme Camille LOPITAUX

Secrétaire de séance : *Mme SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie,*

Date de convocation : 13 février 2022

Date d'affichage : 14 février 2022

**Objet : Contrat d'équipement avec le Conseil Départemental**

Mme le Maire rappelle le projet de la commune « Halle couverte et espaces extérieurs mutualisés ». Elle présente à l'assemblée les projets qui pourraient être engagés dans les prochaines années sur la commune de Piquecos.

- 1- Construction d'un espace couvert : 263 870,15 € HT dont travaux 242 792,80 € HT et maîtrise d'œuvre 21 077,35 € HT
  - 2- Travaux d'aménagements du village : 165 838,49 € HT, dont travaux 152 145,50 € HT et maîtrise d'œuvre 13 693,09 € HT,
- Pour un total de 429 708,45 € HT.

Mme le Maire sollicite auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne la signature d'un contrat d'équipement ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention.

- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuvent le programme des travaux indiqué ci-dessus,
  - sollicitent auprès du Conseil départemental les subventions relatives à l'ensemble des projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,
  - sollicitent l'autorisation de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental,
  - donnent pouvoir à Mme le Maire pour signer tout acte en conséquence des présentes.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Christèle GARCIA

